



Vol de sac de pc (pc + portefeuilles + téléphone)

Par **MaudParis**, le **17/04/2012** à **15:40**

Bonjour à tous.

Je me trouve aujourd'hui dans une situation des plus dramatiques.

Jeudi dernier, j'ai fait partie d'un groupe de visiteurs dans un grand musée parisien. J'ai quitté la visite plus tôt et j'ai volé le sac d'un ordinateur portable d'un membre de mon groupe de visite.

J'ai été aussitôt contactée par la personne qui organisait la visite et j'ai nié le vol.

Hier soir, appel du supérieur de la personne organisatrice "on a vu les vidéos et on vous voit repartir avec un sac que vous n'aviez pas à l'entrée". il ajoute "le mieux pour vous et de ramener le sac avec tout son contenu demain matin".

Ce que j'ai fait ce matin même. Le souci étant que je pars peur, j'ai déposé dans plusieurs boîtes aux lettres les papiers d'identité et la CB dans une agence bancaire (celle de la victime").

J'ai également fait un formatage de PC, du coup, la victime ne dispose plus de ses données (le dépôt des affaires s'est fait au local de l'association qui a organisé la visite dans le musée en question). La victime ne compte visiblement pas être clémente avec moi, d'après les mots de notre intermédiaire.

J'ai extrêmement peur des suites de cette affaire. Qu'est-ce que je risque, en sachant que c'est la première fois- et qu'en ce moment, je suis soignée pour dépression? Le musée peut-il porter' plainte? Comment le savoir?

La victime a t-elle porté plainte? Comment le savoir également?

J'ai totalement honte de ce que j'ai fait. Et j'aimerais régler cela à l'amiable, mais je ne sais

pas si c'est possible.

Merci pour vos réponses.

Par **chaber**, le **17/04/2012 à 16:18**

bonjour

si une plainte a été déposées à votre encontre, vous en serez avisée.

vous devriez proposer à la victime la paiement des récupérations de ses données informatiques, possible après un formatage.

Par **MaudParis**, le **17/04/2012 à 18:58**

Bonjour,
Merci pour cette réponse.

Comment dois-je proposer cela?

Dans un délai de combien de temps serais-je avertie si une plainte a été déposée contre moi?
En sachant que la personne a récupéré ses affaires cette après-midi, via l'intermédiaire de l'association?

Merci d'avance.

Par **MaudParis**, le **18/04/2012 à 14:26**

Une procédure amiable peut-elle éviter les poursuites pénales/judiciaires?

J'ai proposé (via intermédiaire) de payer la récupération des données du PC.

Est-ce que cela change quelque chose ou pas du tout?

J'ai peur d'avoir une inscription au casier judiciaire, je suis étudiante et je compte passer les concours de la fonction publique dès l'an prochain (j'ai un casier vierge pour le moment).

Merci par avance pour vos réponses .